



POLITIQUE D'EMBALLAGE NATIONALE

ALDI BELGIQUE ET LUXEMBOURG

POLITIQUE D'EMBALLAGE NATIONALE

EMBALLAGES PRODUITS ET MATÉRIAUX DURABLES

ALDI BELGIQUE ET LUXEMBOURG

Les ressources non renouvelables s'épuisent et la quantité de déchets augmente dans le monde entier. Voilà pourquoi ALDI s'engage pour la protection du climat.

La réduction et l'amélioration durable de nos emballages primaires, secondaires et tertiaires¹ est notre principal objectif.

Pour atteindre cet objectif, nous avons développé une politique d'emballage et de matériaux comportant des mesures concrètes. Nous agissons selon le principe suivant : **éviter, réutiliser et recycler**.



¹. Emballages primaires = emballages produits ou destinés au consommateur, emballages secondaires = emballages collectifs ou emballages carton, emballages tertiaires = emballages de transport



ÉVITER

Réduire le volume des emballages

La réduction des déchets est un pilier essentiel de notre politique. Les emballages remplissent différentes fonctions : Ils doivent protéger le produit, maintenir la fraîcheur et la qualité du produit, informer le consommateur et rendre possible le transport. Nous, en tant que discounter, voulons réduire la quantité de matériaux dans les emballages à un minimum. Nous ouvrons un dialogue à ce sujet avec nos fournisseurs et nos experts d'emballage. Nos emballages sont aussi simples que possible et fabriqués avec le moins de (sortes de) matériaux possible.

Objectif 1

D'ici fin 2024 au plus tard, le poids total des emballages de nos produits de marques propres de notre assortiment fixe sera diminué de 10 %² (par rapport à 2015)³.

Fruits et légumes

ALDI offre déjà depuis quelque temps des fruits et légumes non emballés tels que des navets, du chou blanc, vert et rouge, du fenouil, ... Nous analysons l'emballage toujours en fonction de la garantie d'une qualité optimale et de la prévention des pertes alimentaires, aussi bien en magasin et en entrepôt que lors du transport.

Objectif 2

Afin d'élargir l'assortiment de fruits et légumes non emballés, nous nous engageons à réduire les emballages à un minimum et à vérifier où il y a des possibilités d'optimisation.

². Cela correspond à une moyenne annuelle de 7 611 000 kg d'emballages.

³. Au prorata du chiffre d'affaires.



RÉUTILISER

La réutilisation est idéale pour éviter les déchets. Les systèmes réutilisables assurent une protection durable des produits et des matières premières d'emballage et réduisent les émissions de CO₂. Chez ALDI, nous utilisons par exemple des caisses de transport robustes et repliables pour l'emballage et le transport de fruits et légumes. Dans la mesure du possible, nous aimerions introduire des alternatives plus durables pour les articles jetables et sensibiliser nos clients aux alternatives réutilisables. Ainsi, nous réduisons ensemble les déchets et protégeons l'environnement de manière durable.

Sacs à courses durables

Fin 2018, ALDI a cessé la vente du sac à courses ALDI classique et a opté pour des alternatives durables réutilisables.

Objectif 3

Nous continuons à renouveler et à élargir notre assortiment d'alternatives réutilisables pour les sacs à courses en plastique.

Articles jetables en plastique ou en d'autres matériaux

ALDI traite les articles jetables de manière responsable. Fin 2018, nous avons cessé la vente d'articles jetables en plastique tels que les couverts, les assiettes et les pailles en plastique. Mi-2019, nous avons remplacé nos cotons-tiges en plastique par une variante en carton plus écologique.

Objectif 4

Les articles jetables (plus spécifiquement les articles à usage unique fabriqués en plastique ou d'autres matériaux) sont convertis vers des matériaux plus écologiques ou des variantes réutilisables. Quant aux articles qui ne peuvent pas (encore) être remplacés, nous examinerons les possibilités futures.



RECYCLER

Vers des emballages 100 % recyclables

La gestion des déchets nous tient à cœur. Chez ALDI, 95 % des déchets issus des magasins sont triés et collectés sélectivement. Les autres 5 % sont brûlés en tant que déchets résiduels. Nous nous engageons pour des emballages aussi recyclables que possible et évitons les matériaux d'emballage qui ne sont pas recyclables. En recyclant de manière systématique les emballages et leurs matériaux, nous réduisons l'épuisement des ressources non renouvelables et nos répercussions environnementales.

Objectif 5

Fin 2022 au plus tard, 99 % du volume d'emballages de produits de marques propres de notre assortiment fixe doit sera être recyclables. Nous entamons des dialogues avec nos fournisseurs et producteurs pour trouver des solutions durables quant aux emballages faits à partir de matériaux composés pour lesquels il n'existe pas de possibilités de recyclage pour le moment.

Encouragement de l'utilisation de matériaux recyclés

Nous encourageons l'utilisation de matériaux recyclés dans les emballages, et ce, dans la mesure du possible. Il est important que des flux circulaires de matériaux recyclés soient initiés et que les matériaux recyclés soient réutilisés pour la fabrication de nouveaux emballages.

Objectif 6

Fin 2020 au plus tard, 100 % de nos emballages de produits de marques propres et de nos emballages carton à base de bois, papier ou carton doivent être certifiés ou recyclés de manière durable selon les normes FSC ou PEFC.

Objectif 7

D'ici fin 2021, 25 % de nos emballages de boissons en PET doivent être faits à partir de PET recyclé (rPET). D'ici fin 2024, ce taux doit s'élever à 50 %.

Engagement contre les déchets sauvages

ALDI s'engage à lutter contre les déchets sauvages. Chaque semaine, les déchets sauvages sur les parkings et autour de nos magasins sont collectés. Nous soutenons les campagnes de collecte de déchets sauvages et voulons également sensibiliser nos clients au fait que nos emballages produits ne doivent pas être jetés dans l'environnement, mais dans la poubelle appropriée. En triant tous les emballages (aussi bien à la maison qu'en route), on contribue au maximum à un processus optimal de recyclage. Plus les matériaux d'emballage sont collectés et triés, plus les matériaux sont recyclés.

Objectif 8

D'ici fin 2020, tous les emballages de produits de marques propres doivent être munis d'un logo contre les déchets sauvages.

**Vous trouverez plus d'informations à propos
de nos activités RSE sur www.aldi.be sous 'Responsabilité'.**

ALDI Quality Support N.V.
Corporate Responsibility
Keerstraat 4
B – 9420 Erpe-Mere

